



APPEL A PROJETS

ECONOMIE CIRCULAIRE

FILIDECHET 2016

Initiatives régionales innovantes ou expérimentales
 et reproductibles pour des filières régionales de prévention ou
 valorisation des déchets

DOSSIER DE PRESENTATION

Dates limites de réception des dossiers complets :
Vendredi 3 juin 2016 à midi

Sommaire :

- 1. Contexte et objectif de l'appel à projets 2
- 2. Destinataires de l'appel à projets 2
- 3. Types de projets éligibles 2
- 4. Modalités financières 3
- 5. Critères d'évaluation des projets 3
- 6. Modalités de dépôts des projets 4
 - 1/ Envoi de la Note technique 4
 - 2/ Audition des projets : présentation orale 4
 - 3/ Perfectionnement des projets 4
 - 4/ Dépôt de la demande de subvention ADEME-REGION 4
 - 5/ Jury final et comité de gestion 4
- 7. Calendrier de l'appel à projets 5
- 8. Valorisation des projets retenus 5
- 9. Contact et demande de renseignements 5

1. Contexte et objectif de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à soutenir et promouvoir les projets innovants et expérimentaux reproductibles concourant de façon concrète aux objectifs suivants :

- Favoriser l'économie circulaire régionale,
- Réduire la quantité de déchets ultimes destinés au stockage et à l'incinération,
- Optimiser la valorisation,
- Favoriser le développement économique, social et environnemental autour de nouvelles activités liées au traitement des déchets

2. Destinataires de l'appel à projets

Cet appel à projets est destiné **aux entreprises et structures œuvrant dans le secteur économique** implantées ou souhaitant s'implanter pour ce projet en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est ouvert à tous les secteurs professionnels.

3. Types de projets éligibles

Est éligible tout projet se déroulant sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur et concourant de façon concrète au développement de l'économie circulaire régionale en améliorant la prévention ou la valorisation des déchets.

Projets non éligibles dans le cadre de cet appel à projet FILIDECHET :

- *valorisation de la biomasse,*
- *bio-déchets,*
- *déchets verts/fermentescibles en produits combustibles / compostables,*
- *projet de méthanisation,*
- *centre de tri des déchets du BTP et DND professionnel ou déchetterie professionnel*
- *ressourceries,*
- *filiales REP suivantes : DEEE, TLC, VHU, piles et accumulateurs, pneus.*

Plusieurs types de projets peuvent être éligibles :

- Les études de marchés / études de faisabilité visant à mesurer les chances de réussite de création de nouvelles filières et les potentialités économiques associées,
- Les démonstrateurs / pilotes visant à valider de nouveaux procédés et /ou nouvelles techniques de traitement,
- Des actions collectives mettant en relation et coopération des entreprises traditionnelles, des entreprises d'insertion et/ou des collectivités, associations, pour améliorer la gestion des déchets sur un territoire.

Les thématiques suivantes pourraient être privilégiées :

- création d'un marché local, développement de circuits courts (ex : matériaux de construction recyclés)
- complémentarité des acteurs pour créer ou renforcer une chaîne complète de valeur
- récupération / réutilisation (ex : fûts métalliques)
- valorisation de coproduits assimilés à des déchets en produits respectueux de l'environnement
- réduction des impacts du traitement des déchets pour une filière existante
- collecte sélective (ex : plâtres), logistique de regroupement et valorisation

4. Modalités financières

Les coûts éligibles sont les coûts externes. Les coûts non éligibles sont les coûts internes de fonctionnement.

Taux d'aide maximum	Etude	Réalisation (investissement)
Secteur Public, Associations, Chambres Consulaires, Organismes professionnels...	70%	50%
Petite entreprise (au sens communautaire)	70%	50%
Moyenne entreprise (au sens communautaire)	60%	40%
Grande entreprise (au sens communautaire)	50 %	30 %

La prise en compte du montant éligible de dépenses dépendra de la nature du projet (prévention et/ou valorisation, ...)

5. Critères d'évaluation des projets

Cinq critères seront examinés par le Comité de sélection afin de désigner les projets.

Une note de 0 à 3 par critères sera attribuée.

1. Prévention des déchets

Nature de l'action : est-ce que l'action va :

- Eviter les déchets,
- Réduire leurs nocivités,
- Faire l'objet d'une valorisation en interne ?

2. Caractère exemplaire et novateur du projet

3. Développement d'une économie circulaire

- Contribution du projet à une dynamique de territoire (lien avec les collectivités, associations de zones d'activités, les entreprises voisines, etc...). *Décrire la nature, la qualité et les contacts avec le territoire*

4. Performance du projet

- Réduction de la production de déchets (en %, tonnage, ...)
- Nombre d'emplois créés directs ou indirects
- Diminution des transports de déchets
- Economie d'énergie

5. Stratégie de l'entreprise

- Actions de tri et de valorisation matière
- Autres actions d'économie circulaire
- Pérennité du projet
- Démarche qualité type ISO
- Intégration du projet dans la stratégie de développement de l'entreprise

6. Modalités de dépôts des projets

1/ Envoi de la Note technique

Les candidats enverront une note technique (trame en annexe) présentant le projet avec le budget prévisionnel. Cette note est à envoyer avant **le vendredi 29 avril à midi** sous forme électronique à :

sophie.midy@ademe.fr et cdeblais@regionpaca.fr

L'objet du mail devra débiter par : « AAP FILIDECHET 2016 ».

2/ Audition des projets : présentation orale

Toutes les candidatures seront analysées afin de :

- Déterminer leur éligibilité au présent dispositif ou de les réorienter vers d'autres dispositifs plus adaptés,
- Proposer des axes d'amélioration lorsqu'ils sont nécessaires au cours d'une audition.

Les services de l'ADEME et de la Région, auditionneront les candidats qui ont envoyés leurs notes techniques. **Les auditions auront lieu 17, 19 ou 20 mai 2016 à Marseille.**

3/ Perfectionnement des projets

Un délai de 2 semaines est laissé aux porteurs de projets pour monter le dossier de demande de subvention complet.

4/ Dépôt de la demande de subvention ADEME-REGION

A l'issue de la phase de perfectionnement, les candidats déposeront leur demande de subvention complète (cf. dossier en annexe) **par courrier avant le vendredi 3 juin 2016**, en précisant « FILIDECHET 2016 ».

Une copie mail du dossier technique devra être envoyée à sophie.midy@ademe.fr et cdeblais@regionpaca.fr

Les dépenses, éligibles et retenues, seront prises en compte à compter de la date d'envoi du courrier de demande de subvention.

5/ Jury final et comité de gestion

La demande est analysée par un jury composé à minima de l'ADEME et de la Région, qui formulera un avis technique et financier destiné aux comités de gestion décisionnel ADEME-Région et à la Commission Permanente de la Région.

Les décisions du jury sont souveraines et aucun appel ou réclamation ne pourront être admis.

Les partenaires du présent appel à projets se réservent le droit de modifier leurs critères d'intervention à tout moment et de relancer un nouvel appel à projets.

7. Calendrier de l'appel à projets

Note technique par mail	Vendredi 29 avril à midi
Auditions des projets éligibles	17, 19, 20 mai
Dossier complet ADEME-REGION par courrier ou dépôt	Vendredi 3 juin 2016

ATTENTION : L'opération **ne doit pas être commencée avant** le dépôt de la candidature, c'est-à-dire qu'aucune commande ne doit avoir été passée.

8. Valorisation des projets retenus

La valorisation des résultats issus des projets lauréats devra permettre de contribuer à la diffusion de bonnes pratiques, par le biais d'outils de communication et de promotion utilisables autant par les lauréats eux-mêmes que par les partenaires de l'appel à projets.

Les projets retenus pourront faire l'objet de communication lors de colloques, de fiches de valorisation de bonnes pratiques aux niveaux régional et national...

A cette fin, les partenaires financeurs du présent appel à projets devront pouvoir disposer des données chiffrées concernant les projets lauréats. Ces résultats seront exploités ultérieurement et publiés, en accord avec les lauréats et en respectant les règles de la confidentialité.

9. Contact et demande de renseignements

Région PACA – Service Energie Climat Air
Christelle DEBLAIS cdeblais@regionpaca.fr

ADEME
Sophie MIDY sophie.midy@ademe.fr